

Réf. 132.01/1

Signature d'une convention avec Givisiez et Corminboeuf pour le traitement des permis de construire

Fribourg, le 01.03.2016 – La Ville de Fribourg a reçu un nouveau mandat. Les communes de Givisiez et Corminboeuf ont décidé de lui confier la gestion de leurs permis de construire. Celle-ci dispose en effet d'un système d'information du territoire (SIT) et l'étend à ces localités, facilitant ainsi le travail dans ce domaine. Les trois Communes en tireront des avantages.

Les Communes de Givisiez et Corminboeuf ont abordé la Ville de Fribourg afin de définir les possibilités de collaboration pour la gestion de leurs permis de construire et des services techniques y relatifs. Une convention vient d'être signée dans ce sens avec ces Communes, chargeant la Ville du traitement des demandes de construction, allant du dépôt de dossier au permis d'occuper pour ces localités. Jusqu'alors, Corminboeuf traitait ces demandes de façon interne alors que Givisiez avait confié cette tâche à la Ville de Fribourg depuis 2013 déjà.

La nouvelle convention implique la réalisation d'un système d'information du territoire (SIT), à la demande des mandataires, et un renforcement de la dotation en personnel. La Ville, via son secteur du Cadastre, a conçu cet outil, sur la base de celui existant à Fribourg. Le SIT permet d'accéder virtuellement aux données nécessaires à l'établissement d'un permis de construire et de les archiver de manière efficace. Jusqu'alors, Corminboeuf et Fribourg (pour les demandes provenant de Givisiez) se référaient à des plans sur papier.

La complexité accrue inhérente au traitement des demandes des permis nécessite des connaissances approfondies, qui manquent actuellement au sein des administrations communales de Corminboeuf et Givisiez. Cet aspect, ainsi que les avantages financiers, organisationnels et techniques que cette collaboration apporteront, ont motivé ces communes à initier cette démarche et à intensifier la collaboration intercommunale. L'informatisation de la gestion des demandes de permis de construire avait par ailleurs été demandée par Givisiez, dès le début de la collaboration avec l'inspectorat des constructions.

La Ville de Fribourg pourra, de son côté, renforcer son équipe technique et disposer d'une clientèle élargie pour le développement du SIT. L'opération globale (gestion des permis, mise en place et maintenance du SIT) est neutre en termes de coûts, selon les tarifs des conventions. Les frais de travail relevant des dossiers à proprement parler ont été calculés sur la base du nombre de demandes déposées les années précédentes et d'une projection pour les prochaines années, discutées avec les mandataires. Afin de contenir les fluctuations annuelles, des écarts pourront être pris en compte. A noter que les projets de grande envergure seront soumis à supplément.

Contacts :

Pierre-Alain Clément, Syndic de la Ville de Fribourg, au 026 351 71 00 ou 079 819 36 00

Georges Baechler, Syndic de la Commune de Givisiez, au 079 230 30 58

Albert Lambelet, Syndic de la Commune de Corminboeuf, au 079 506 97 81